



Vernouillet, le 02/02/2024

Compte-Rendu du Comité Syndical Du 31 janvier 2024

Présents

Michel DEBJAY, Président
Fabien AUFRECHTER, délégué titulaire
Pascal COLLADO, délégué titulaire
Laurent BAIVEL, délégué titulaire
Anthony HERRY, délégué titulaire
Patrick SAGET, délégué suppléant
Pascal PETEL, Secrétaire Général

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 décembre 2023

Le Compte Rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT

Rapporteur : M. DEBJAY

A l'unanimité le Comité Syndical vote pour la modification des statuts du Syndicat.

3. ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT

Rapporteur : M. DEBJAY

Après un appel des candidatures, le candidat déclaré est le suivant :

Monsieur BAIVEL Laurent

Chaque Délégué syndical a remis son bulletin de vote sur papier blanc.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du scrutin, **Monsieur BAIVEL Laurent** ayant obtenu la majorité absolue des voix du Comité Syndical,

LE COMITE SYNDICAL,

PROCLAME Monsieur BAIVEL Laurent Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police de Vernouillet.

4. POUVOIRS DONNES AU PRESIDENT

Rapporteur : M. BAIVEL

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, 6 voix pour,

DONNE au Président les délégations prévues par l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration du syndicat, telles quelles sont citées ci-après :

- 1/ Décision d'ester en justice au nom du syndicat ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.
 - 2/ Prise de toute décision concernant la préparation, la passation d'exécution des marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en forme « adaptée » en raison de leur montant, fixé par décret ministériel, lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - 3/Prise de toute décision concernant les avenants des marchés cités ci-dessus, dans la limite d'une augmentation inférieure à 5% du montant initial du marché.
 - 4/Signatures de pièces relatives aux deux alinéas précédents.
 - 5/Prise de toute décision concernant les commandes simples, factures ou mémoires (seuil fixé par décret ministériel) lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - 6/Fixations et règlement de factures ou mémoires des rémunérations et honoraires d'avocat, notaire, huissier de justice et experts.
 - 7/Signature des contrats d'assurance.
- Etant précisé que le Président rendra compte des décisions exercés par délégation lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

5. ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Rapporteur : M. BAIVEL

Après un appel des candidatures, le candidat déclaré est le suivant :

Monsieur DEBJAY Michel

Chaque Délégué Syndical a remis son bulletin de vote sur papier blanc.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du scrutin, **Monsieur DEBJAY Michel** ayant obtenu la majorité absolue des voix du Comité Syndical,

LE COMITE SYNDICAL,

PROCLAME Monsieur DEBJAY Michel Vice-Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police de Vernouillet.

La séance est levée à 18H20



Le Président,
Laurent BAIVEL

Signé le : 13/02/2024

Publié le : 13/02/2024